EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 16, 2021

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met with videoconference this day at 10 a.m. [ET], pursuant to rule 12-7(1), in consideration of financial and administrative matters; and, in camera, pursuant to rule 12-7(1), in consideration of financial and administrative matters.

Senator Sabi Marwah (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. My name is Sabi Marwah, I'm a senator from Ontario and I have the privilege to chair the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Today we will be conducting a hybrid meeting with some members participating virtually and others participating in person. The meeting will start in public and a portion of the meeting will then be in camera.

There are a few protocol items before we begin. Please keep your microphones muted at all times unless recognized by name to speak. Senators are responsible for turning their microphones on and off during the debate. You have the choice at the bottom of your screen of English, French or no simultaneous translation. Should members want to request the floor, please use the raise hand feature if you are attending virtually, and advise the clerk if you are attending in person. Should any technical or other challenges arise, please signal this to the chair immediately and the technical team will work to resolve the issue.

I would now like to introduce the senators who are participating in this meeting: Senator Salma Ataullahjan, Ontario; Senator Larry Campbell, British Columbia; Senator Dennis Dawson, Quebec; Senator Tony Dean, Ontario; Senator Éric Forest, Quebec; Senator Josée Forest-Niesing, northern Ontario; Senator Raymonde Gagné, Manitoba; Senator Mobina Jaffer, British Columbia; Senator Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador; Senator Yonah Martin, British Columbia; Senator Lucie Moncion, Ontario; Senator Jim Munson, Ontario; Senator Don Plett, Manitoba; Senator Raymonde Saint-Germain, Quebec; Senator Judith Seidman, Quebec; and Senator Scott Tannas, Alberta.

And welcome to all those viewing across the country.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 16 mars 2021

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à 10 heures (HE), avec vidéoconférence, en public puis à huis clos, conformément à l'article 12-7(1) du Règlement, pour étudier des questions financières et administratives.

Le sénateur Sabi Marwah (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je m'appelle Sabi Marwah. Je suis un sénateur de l'Ontario et je suis privilégié d'être le président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Aujourd'hui, notre réunion de comité sera hybride. Certains membres du comité y participeront de façon virtuelle, tandis que d'autres membres seront présents en personne. La première partie de la réunion sera publique, puis nous allons passer à huis clos.

Je dois vous faire part de certains protocoles avant de commencer la réunion. Veuillez garder vos micros en sourdine en tout temps à moins qu'on ne vous ait directement cédé la parole. Les sénateurs sont responsables de leur micro tout au long de la réunion. Au bas de votre écran, vous pouvez choisir d'écouter le parquet, ou alors l'interprétation simultanée en anglais ou en français. Si les membres du comité désirent intervenir, ils sont priés d'utiliser la fonction « main levée » s'ils participent à la réunion de façon virtuelle. Si les membres sont présents dans la salle, ils sont priés d'aviser la greffière pour toute intervention. Si les membres du comité font face à un problème technique ou autre, ils sont priés d'en aviser la présidence immédiatement. Ainsi, l'équipe technique se penchera sur le problème.

J'aimerais maintenant vous présenter les sénateurs qui participent à la réunion d'aujourd'hui : la sénatrice Salma Ataullahjan de l'Ontario, le sénateur Larry Campbell de la Colombie-Britannique, le sénateur Dennis Dawson du Québec, le sénateur Tony Dean de l'Ontario, le sénateur Éric Forest du Québec, la sénatrice Josée Forest-Niesing du Nord de l'Ontario, la sénatrice Raymonde Gagné du Manitoba, la sénatrice Mobina Jaffer de la Colombie-Britannique, la sénatrice Elizabeth Marshall de Terre-Neuve-et-Labrador, la sénatrice Yonah Martin de la Colombie-Britannique, la sénatrice Lucie Moncion de l'Ontario, le sénateur Jim Munson de l'Ontario, le sénateur Don Plett du Manitoba, la sénatrice Raymonde Saint-Germain du Québec, la sénatrice Judith Seidman du Québec et le sénateur Scott Tannas de l'Alberta.

Je souhaite également la bienvenue à tous ceux qui sont à l'écoute partout au pays.

Honourable senators, the first item is approval of the public minutes from February 11, 2021. Are there any questions or changes? Can I have a mover of the following motion:

> That the Minutes of Proceedings of Thursday, February 11, 2021 be adopted.

Senator Dean: I so move.

The Chair: Senator Dean moves the motion. I would remind colleagues that votes will proceed in a similar fashion as the hybrid chamber, whereby senators who wish to oppose or abstain are provided an opportunity to do so. The absence of any opposition/abstention is interpreted as support for the motion. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

If any senator wishes to oppose or abstain, please raise your hand. I see no objections; I declare the motion carried.

Colleagues, the next item is a report from the Subcommittee on the Senate Estimates concerning the adoption of the new travel credit card policy. Pierre Lanctôt, Chief Financial Officer, Finance and Procurement Directorate, and Nathalie Charpentier, Comptroller and Deputy Chief Financial Officer, will now join the video conference as witnesses.

As usual, the presentation will be followed by time for questions. It is my understanding that Senator Moncion will make opening remarks, and then Pierre and Nathalie will assist in answering questions. Senator Moncion, you may begin.

[*Translation*]

Hon. Lucie Moncion, Senator, Senate of Canada: Good morning, everyone. The Subcommittee on the Senate Estimates of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (CIBA) has the honour to present its second report. Your subcommittee, which was authorized by the Standing Committee on Internal Economy and Administration to examine and report on financial matters, including Senate policies referred to it by the committee, received a proposal to adopt the creation of a Travel Credit Card Policy from the current Corporate Credit Card Policy.

As a part of the Senate Policy Suite Renewal, the current Corporate Credit Card Policy was reviewed by the Finance and Procurement Directorate. It was decided that the Corporate Credit Card Policy be separated into two distinct policies — the Travel Credit Card Policy and the Acquisition Card

Honorables sénateurs, le premier point à l'ordre du jour est l'approbation du procès-verbal de la réunion du 11 février 2021. Y a-t-il des questions ou des changements à proposer? J'aurais besoin d'un motionnaire pour la motion suivante :

> Que le procès-verbal de la réunion du jeudi 11 février 2021 soit adopté.

Le sénateur Dean : J'en fais la proposition.

Le président : Le sénateur Dean propose la motion. Je tiens à rappeler aux collègues que les votes se feront sensiblement comme lors des séances hybrides de la Chambre. Les sénateurs qui désirent s'opposer à la motion ou s'abstenir de voter auront l'occasion de le faire. S'il n'y a pas d'opposition ou d'abstention, la motion est réputée adoptée. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Si un sénateur désire s'opposer à la motion ou s'abstenir, qu'il lève la main. Je ne vois pas d'objection. Je déclare donc la motion adoptée.

Chers collègues, le prochain point à l'ordre du jour est le rapport du Sous-comité du budget des dépenses du Sénat sur l'adoption d'une nouvelle politique sur les cartes de crédit pour les voyages. Pierre Lanctôt, dirigeant principal des finances de la Direction des finances et de l'approvisionnement, et Nathalie Charpentier, contrôleuse et dirigeante principale adjointe des finances, se joindront maintenant à la vidéoconférence à titre de témoins.

Comme d'habitude, les témoins disposeront de temps pour leur discours liminaire, à la suite de quoi nous passerons à une période de questions. D'après ce que j'ai compris, la sénatrice Moncion prononcera un discours liminaire, puis M. Lanctôt et Mme Charpentier aideront à répondre aux questions. Madame la sénatrice Moncion, la parole est à vous.

[*Français*]

L'honorable Lucie Moncion, sénatrice, Sénat du Canada : Bonjour à tous. Le Sous-comité du budget des dépenses du Sénat du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (CIBA) a l'honneur de présenter son deuxième rapport. Votre sous-comité, qui a été autorisé par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration à étudier les questions financières, incluant les politiques du Sénat renvoyées par le comité, et à en rendre compte, a reçu une proposition en vue de la création d'une politique sur les cartes de crédit de voyage à partir de la Politique sur les cartes de crédit corporatives actuelle.

Dans le cadre du projet de renouvellement des politiques du Sénat, la Direction des finances et de l'approvisionnement a révisé la Politique sur les cartes de crédit corporatives actuelle. On a convenu de la scinder en deux politiques distinctes — la politique sur les cartes de crédit de voyage et la politique sur les

Policy — because each type of card has specific users and purposes. The Travel Credit Card Policy provides a framework for the use of travel credit cards to allow for a more convenient method to cover travel expenses, when it is efficient, economical and operationally feasible to do so.

Your subcommittee notes that there are no major policy changes included in the Travel Credit Card Policy, since the content of the policy was mostly taken from the Corporate Credit Card Policy. In addition, the Finance and Procurement Directorate, when writing this policy, has consulted the House of Commons and the current Treasury Board's Directive on Travel Cards and Travellers Cheques, and the content is aligned with the practice in outside organizations.

In addition, this new policy has no impact on the current authorized travel credit cardholders. After careful review of the proposed changes, your subcommittee recommends that the updated Travel Credit Card Policy be approved, and that the policy takes effect on April 1, 2021. It is respectfully submitted by myself. I would invite Pierre Lanctôt to give you some details on the policy.

[*English*]

Pierre Lanctôt, Chief Financial Officer, Finance and Procurement Directorate, Senate of Canada: Good morning, senators. It is important to note that this travel policy does not apply to senators. The provisions for senators are included in some, which is consistent with the approach to have consolidated reference documents for all practices with respect to senators.

The principles used to elaborate the policy are based on the following principles: sound financial management; quality of service; risk management; and efficiency of the operations. As Senator Moncion mentioned, there are limited changes to the policy, so, therefore, we don't see any major impact on the current holders.

There are currently 101 cardholders at the Senate and 16 employees of the administration who are using travel credit cards and will be subject to this policy.

[*Translation*]

It is important to note that the travel credit card can only be used for purchases in connection with official travel. No office

cartes d'achat —, puisque chaque type de carte est utilisé par des personnes désignées, à des fins précises. La politique sur les cartes de crédit de voyage définit les modalités d'utilisation des cartes de crédit de voyage et offre une méthode pratique pour payer les frais de déplacement, lorsque la situation s'y prête et permet de faire des économies et des gains d'efficacité.

Votre sous-comité note que la politique sur les cartes de crédit de voyage ne comporte aucun changement majeur, puisqu'elle reprend en grande partie les dispositions de la Politique sur les cartes de crédit corporatives. De plus, la Direction des finances et de l'approvisionnement a consulté la Chambre des communes et la Directive sur les cartes de voyage et les chèques de voyage en vigueur du Conseil du Trésor, et s'est assurée que le contenu de la politique est conforme aux pratiques des autres organismes.

Enfin, la nouvelle politique n'a aucune incidence sur les personnes qui sont actuellement titulaires d'une carte de crédit de voyage. Après un examen attentif des changements proposés, votre sous-comité recommande que la nouvelle politique sur les cartes de crédit de voyage soit approuvée, et que la politique entre en vigueur le 1er avril 2021. Le tout est respectueusement soumis par moi-même. J'inviterais Pierre Lanctôt à vous donner quelques détails sur la politique.

[*Traduction*]

Pierre Lanctôt, dirigeant principal des finances, Direction des finances et de l'approvisionnement, Sénat du Canada : Bonjour, honorables sénateurs. Il est important de noter que cette politique de voyage ne s'applique pas aux sénateurs. Les dispositions pour les sénateurs sont incluses dans certaines politiques, ce qui est conforme à l'approche visant à avoir des documents de référence consolidés pour toute pratique concernant les sénateurs.

Les principes utilisés dans l'élaboration de cette politique se basent sur les principes suivants : une saine gestion financière, la qualité du service, la gestion des risques et l'efficacité des opérations. Comme l'a dit la sénatrice Moncion, les changements apportés à la politique sont mineurs. On ne s'attend donc pas à ce que cela ait des conséquences majeures pour les détenteurs de cartes de crédit actuels.

À l'heure actuelle, on dénombre 101 détenteurs de cartes de crédit au Sénat et 16 employés de l'Administration du Sénat qui utilisent des cartes de crédit pour les voyages. Ce sont eux qui seront assujettis à cette politique.

[*Français*]

Il est important de noter que la carte de crédit de voyage ne peut être utilisée que pour des achats liés à des déplacements

purchase is permitted for internal control reasons and to comply with administrative policies and internal processes.

In conclusion, this policy is to come into force on April 1, 2021, subject to CIBA's approval, naturally. This concludes my comments. Thank you.

[*English*]

The Chair: Colleagues, do you have any questions for Pierre or Senator Moncion? I see no questions, so it is moved by the Honourable Senator Moncion:

> That the second report of the Subcommittee on Senate Estimates be adopted.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion? If any senator wishes to oppose or abstain, please raise your hand. I see no objections. I declare the motion carried.

The next item is a report from the Subcommittee on the Senate Estimates concerning the adoption of the new acquisition credit card policy. Martine Bergeron, Manager of Procurement, Finance and Procurement Directorate, will now join the video conversation as a witness, and Pierre Lanctôt will also assist with this item. As usual, you will have questions at the end.

It is my understanding that Senator Moncion will make opening remarks, and Pierre and Martine will assist in answering questions.

[*Translation*]

Senator Moncion: The Subcommittee on the Senate Estimates of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (CIBA) has the honour to present its third report. Your subcommittee, which was authorized by the Standing Committee on Internal Economy and Administration to examine and report on financial matters, including Senate policies referred to it by the committee, received a request to approve the creation of the Acquisition Card Policy from the current Corporate Credit Card Policy.

As a part of the Senate Policy Suite Renewal, the current Corporate Credit Card Policy was reviewed by the Finance and Procurement Directorate. It was decided that the Corporate Credit Card Policy be separated into two distinct policies — the Travel Credit Card Policy and the Acquisition Card Policy — because each type of card has specific uses and purposes. The Acquisition Card Policy provides a framework for the use of acquisition cards to allow for a more convenient method to cover acquisition card expenses, when it is efficient, economical and operationally feasible to do so. It outlines the

officiels. Aucun achat de bureau n'est permis pour des raisons de contrôle interne et afin de respecter les politiques administratives et les processus internes.

Pour conclure, l'entrée en vigueur de cette politique est prévue le 1er avril 2021 sous condition, naturellement, de l'approbation de CIBA. Cela conclut mes commentaires. Merci.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, avez-vous des questions pour M. Lanctôt ou la sénatrice Moncion? Je ne vois pas de questions. Il est donc proposé par l'honorable sénatrice Moncion :

> Que le deuxième rapport du Sous-comité du budget des dépenses du Sénat soit adopté.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion? Si un sénateur souhaite s'opposer à la motion ou s'abstenir, qu'il lève la main. Je ne vois pas d'objection. Je déclare donc la motion adoptée.

Le prochain point à l'ordre du jour est le rapport du Sous-comité du budget des dépenses du Sénat sur l'adoption d'une politique révisée sur les cartes de crédit d'achat. Martine Bergeron, gestionnaire à l'approvisionnement à la Direction des finances et de l'approvisionnement, se joindra maintenant à la vidéoconférence à titre de témoin. Elle nous guidera dans ce dossier avec Pierre Lanctôt. Comme d'habitude, vous pourrez poser des questions à la fin.

D'après ce que j'ai compris, la sénatrice Moncion prononcera un discours liminaire, à la suite de quoi M. Lanctôt et Mme Bergeron l'aideront à répondre aux questions.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Le Sous-comité du budget des dépenses du Sénat du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son troisième rapport. Votre sous-comité, qui a été autorisé par le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration à étudier des questions financières, incluant les politiques du Sénat renvoyées par le comité, et en rendre compte, a reçu une proposition en vue de la création d'une politique sur les cartes d'achat à partir de la politique sur les cartes d'achat corporatives actuelle.

Dans le cadre du projet de renouvellement des politiques du Sénat, la Direction des finances et de l'approvisionnement a procédé à l'examen de la Politique sur les cartes de crédit corporatives actuelle. On a convenu de scinder la politique en deux politiques distinctes — une politique sur les cartes de voyage et une politique sur les cartes d'achat —, en raison de l'utilisation correspondant à des objectifs propres à chaque carte. La politique encadre l'utilisation des cartes d'achat et présente une méthode plus pratique pour prendre en charge les dépenses par carte d'achat lorsqu'il est efficace, économique et possible de

roles and responsibilities for administering and using acquisition cards and establishes a consistent approach that ensures effective financial controls.

Your subcommittee notes that there are no major policy changes included in the Acquisition Card Policy, since the content of the policy was mostly taken from the Corporate Credit Card Policy. In addition, the Finance and Procurement Directorate, when writing this policy, has consulted the House of Commons, the National Capital Commission and the PSPC Directive on Acquisition Card Purchases, and the content is aligned with the practice in outside organizations.

Finally, this new policy has no impact on the current authorized acquisition cardholders.

A summary of the driver, key changes, benefits and impacted groups pertaining to this policy can be found in the appendix. After careful review of the new policy, your subcommittee recommends that the new Acquisition Card Policy be approved, and that the policy comes into force on April 1, 2021. It is respectfully submitted by myself.

I would invite Pierre Lanctôt to give you a summary of the changes.

Mr. Lanctôt: Thank you, Senator Moncion. Procurement cards are a convenient, low-risk method of making low-dollar value purchases when it is efficient, cost-effective and feasible to do so. The Senate currently has 41 acquisition cards spread out across seven directorates. For the fiscal year 2020-21, purchases totalling $190,000 were made using these cards, the majority of which, 97% or $177,000, were made by the procurement team. So only $14,000 in purchases was made by the various directorates, mostly for gasoline and training.

Senators' offices do not currently use acquisition cards.

[*English*]

The guiding principles followed in establishing the policy are similar to those of the travel credit card: financial accountability, sound financial management operations, efficiency, risk management and service quality.

This concludes my comments. I welcome any questions.

The Chair: Colleagues, are there any questions for Pierre or Martine?

le faire sur le plan opérationnel. Elle décrit les rôles et les responsabilités des personnes qui administrent et utilisent les cartes d'achat et présente une approche uniforme pour veiller à l'efficacité des contrôles financiers.

Votre sous-comité note que la politique sur les cartes d'achat ne comporte aucun changement majeur par rapport à la Politique sur les cartes de crédit corporatives. De plus, au moment de sa rédaction, la Direction des finances et de l'approvisionnement a consulté la Chambre des communes, la Commission de la capitale nationale et la Directive sur les achats avec cartes d'achat de Services publics et Approvisionnement Canada, et en a harmonisé le contenu avec les pratiques en vigueur dans les organisations extérieures.

Enfin, la nouvelle politique n'a aucune incidence sur les titulaires de carte autorisés actuels.

Vous trouverez en annexe un résumé des raisons ayant mené aux principaux changements apportés à la politique, ses avantages et les groupes touchés. Après un examen attentif de la nouvelle politique, le sous-comité recommande que la nouvelle politique sur les cartes d'achat soit adoptée et qu'elle entre en vigueur le 1er avril 2021, et ce, respectueusement soumis par moi-même.

J'invite encore une fois Pierre Lanctôt à vous présenter un résumé des changements.

M. Lanctôt : Merci, sénatrice Moncion. Les cartes d'achat constituent une méthode pratique et à faible risque pour payer les dépenses de faible valeur lorsqu'il est efficace et économique de le faire. À l'heure actuelle, le Sénat utilise 41 cartes d'achat réparties parmi sept directions. Pour l'année financière 2020-2021, des achats totalisant 190 000 $ ont été effectués en utilisant des cartes dont la majorité, soit 97 % ou 177 000 $, ont été effectués par l'équipe des approvisionnements. Donc, seulement 14 000 $ d'achats ont été effectués par les différentes directions, principalement pour l'essence et la formation.

Pour le moment, les bureaux de sénateurs n'utilisent pas de cartes d'achat.

[*Traduction*]

Les principes directeurs pour la création de cette politique sont semblables à ceux utilisés pour la carte de crédit pour les voyages : la responsabilité financière, de bonnes opérations de gestion financière, l'efficacité, la gestion des risques et un service de qualité.

Voilà qui met fin à ma déclaration. Je serai heureux de répondre à toute question.

Le président : Chers collègues, avez-vous des questions pour M. Lanctôt ou Mme Bergeron?

[*Translation*]

Senator Forest-Niesing: My first question has to do with the more technical aspect of the loyalty program. I note that in the Travel Credit Card Policy, it is possible to join a loyalty program, whereas it is not allowed in the second policy. I would like to know the reasoning behind this decision.

My second question is more about the application of this policy. I see that acquisition cards are still limited to the seven directorates, and I am wondering, because of its effectiveness, has it been considered for senators' offices, where it would be a very effective way to make certain purchases under the policy?

Mr. Lanctôt: Thank you, Madam Senator. With regard to the loyalty program, for procurement cards or acquisition cards, in very few cases we use loyalty programs. That is somewhat against the principle of having acquisition cards. We want the benefits to accrue to the entity, if at all. When we negotiate contracts, we usually try to have corporate benefits rather than loyalty programs.

With respect to the travel card, we have kept the same approach that existed previously in the Senators Office Management Policy. So loyalty programs are permitted for harmonization purposes, to have two types of programs; that is the goal. They are rarely used because users have to pay additional fees to be members. People travel very little and do not use loyalty programs because, in the end, there is no cost-effectiveness in using them. I hope that answers your first question, Madam Senator.

In terms of the application, we discussed at CIBA about a year ago the possibility of using procurement cards or acquisition cards for senators' offices. At that time, we made the decision to wait to update the policy and possibly review its application. It is not necessarily feasible, but eventually, if there is a demand, we will consider that possibility.

[*English*]

The Chair: Are there any other questions, colleagues? If not, it is moved by the Honourable Senator Moncion:

> That the third report of the Subcommittee on the Senate Estimates be adopted.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

If any senator wishes to abstain please or object, please raise your hand. Seeing no objections, I declare the motion carried.

[*Français*]

La sénatrice Forest-Niesing : Ma première question porte sur l'aspect plus technique du programme de fidélisation. Je note que dans la politique sur les cartes de voyage, il est possible d'adhérer à un programme de fidélisation, alors que ce n'est pas permis dans la deuxième politique. J'aimerais connaître le raisonnement derrière cette décision.

Ma deuxième question porte plutôt sur l'application de cette politique. Je vois que les cartes d'achat sont tout de même limitées aux sept directions et je me questionne; en raison de son efficacité, a-t-elle été considérée pour les bureaux de sénateurs, pour lesquels ce serait un moyen très efficace de faire certains achats en vertu de la politique?

M. Lanctôt : Merci, madame la sénatrice. En ce qui a trait au programme de fidélisation, pour les cartes d'approvisionnement ou les cartes d'achat, dans très peu de cas, nous utilisons des programmes de fidélisation. C'est un peu contre le principe d'avoir des cartes d'achat. Nous voulons que les avantages reviennent à l'entité, le cas échéant. Quand on négocie les contrats, habituellement, on essaie d'avoir des avantages corporatifs plutôt que des programmes de fidélisation.

En ce qui concerne la carte de voyage, nous avons conservé la même approche qui existait auparavant, dans la Politique sur la gestion des bureaux de sénateurs. On permet donc les programmes de fidélisation à des fins d'harmonisation, pour avoir deux types de programmes; c'est le but. Ils sont peu utilisés parce que les utilisateurs doivent payer des frais additionnels pour être membres. Les gens voyagent très peu et n'utilisent pas les programmes de fidélisation parce que finalement, il n'y a pas de rentabilité à les utiliser. J'espère que cela répond à votre première question, madame la sénatrice.

Quant à l'application, nous avons discuté il y a environ un an, à CIBA, de la possibilité d'utiliser les cartes d'approvisionnement ou les cartes d'achat pour les bureaux de sénateurs. À ce moment-là, nous avions pris la décision d'attendre pour mettre à jour la politique et éventuellement en revoir l'application. Ce n'est pas nécessairement faisable, mais éventuellement, s'il y a une demande, nous allons envisager cette possibilité.

[*Traduction*]

Le président : Y a-t-il d'autres questions, chers collègues? Sinon, il est proposé par la sénatrice Moncion :

> Que le troisième rapport du Sous-comité du budget des dépenses du Sénat soit adopté.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Si un sénateur désire s'opposer à la motion ou s'abstenir, qu'il lève la main. Je ne vois pas d'objection. Je déclare donc la motion adoptée.

Moving on to Item 4, it is my honour to table the sixth report of the Subcommittee on Agenda and Procedure concerning two decisions made by steering on behalf of CIBA since the last meeting in early February. This report is for your information. Are there any questions or comments, colleagues? I see no questions, so I will move on to Item 5.

Item 5 is a request from the Joint Interparliamentary Council concerning the forty-seventh annual session of the Assemblée parlementaire de la Francophonie to be held in Montreal in July 2022. Francis Drouin, Member of Parliament, Glengarry—Prescott—Russell, Ontario and Jeremy LeBlanc, Acting Clerk Assistant and Director General, International and Interparliamentary Affairs will now join the meeting by video conference as witnesses.

Welcome back, gentlemen. You may begin your presentation.

[*Translation*]

Francis Drouin, M.P., Glengarry—Prescott—Russell: Mr. Chair, honourable senators, as president of the Canadian branch of the Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), I would like to thank you for receiving our request to add the organization of the Parlement francophone des jeunes to the annual session of the APF, which is scheduled to take place in Montreal in July 2022. I assure you that it is not my intention to come back here every quarter, but we were not aware when I last appeared before you that the Parlement francophone des jeunes would be here, in Montreal.

The reasons for holding the event and the reasons for the additional request are outlined in the memo accompanying the letter sent to you on February 12. We all want to raise awareness of parliamentary action among young people, and approval of this request would help to do so.

Finally, it will be our pleasure to invite you, when the time comes, to take part in this major francophone event so that you can see the full vitality of the Canadian francophonie. I will be pleased to answer your questions. Thank you very much, Mr. Chair.

[*English*]

Senator Jaffer: Thank you for your presentation. I have a few questions. When any delegation goes abroad — obviously, we have fewer parliamentarians participating in this one. How many parliamentarians will be participating? I will ask my follow-up question now about the youth. Are you going to encourage youth from across the country, for example, from my province, to also participate?

Passons maintenant au quatrième point à l'ordre du jour. Je suis honoré de déposer le sixième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure concernant deux décisions prises par le comité de direction au nom de notre comité depuis la dernière réunion au début février. Il s'agit d'un rapport informatif. Avez-vous, chers collègues, des questions ou des commentaires à proposer? Je ne vois pas de questions. Passons donc au cinquième point à l'ordre du jour.

Le cinquième point à l'ordre du jour est une demande du Conseil interparlementaire mixte au sujet de la 47e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui aura lieu à Montréal en juillet 2022. Francis Drouin, député de Glengarry—Prescott—Russell en Ontario, et Jeremy LeBlanc, greffier adjoint et directeur général par intérim aux Affaires internationales et interparlementaires, se joindront maintenant à la vidéoconférence à titre de témoins.

Bienvenue à nouveau, messieurs. La parole est à vous.

[*Français*]

Francis Drouin, député, Glengarry—Prescott—Russell : Monsieur le président, honorables sénateurs, je vous remercie, en tant que président de la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), de recevoir notre demande portant sur l'ajout de l'organisation du Parlement francophone des jeunes à celui de la session annuelle de l'APF, prévue à Montréal en juillet 2022. Je vous assure que cela n'est pas mon intention de revenir ici chaque trimestre, mais nous n'étions pas au courant lors de ma dernière parution devant vous que nous recevrions le Parlement francophone des jeunes ici, à Montréal.

Les explications motivant la tenue de l'événement et les raisons de cette demande additionnelle sont précisées dans la note qui accompagne la lettre qui vous a été envoyée le 12 février dernier. Nous souhaitons tous sensibiliser les jeunes à l'action parlementaire et l'approbation de cette demande y contribuerait.

Finalement, ce sera avec plaisir que nous vous inviterons, le temps venu, à participer à cet événement francophone d'envergure afin que vous constatiez toute la vitalité de la francophonie canadienne. Je répondrai à vos questions avec plaisir. Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Traduction*]

La sénatrice Jaffer : Merci de votre exposé. J'ai quelques questions. Lorsqu'une délégation voyage à l'étranger — et dans ce cas précis, nous aurons, bien sûr, moins de parlementaires qui y participeront... Combien de parlementaires participeront à ce voyage? J'aimerais aussi poser une question de suivi sur la jeunesse. Allez-vous encourager les jeunes, partout au pays et dans ma province, par exemple, à y participer aussi?

Mr. Drouin: Thank you, senator, for your question. We expect over 400 parliamentarians from across member nations, so members of the Assemblée parlementaire de la Francophonie, to attend. With regard to the Parlement francophone des jeunes, yes, we always have youth from Canada and from various provinces attend as well. Obviously, because of geography, we would expect a level of participation that may be greater when it happens in other countries.

Senator Jaffer: I have a follow-up question. I didn't understand; I apologize. How many MPs will participate from Canada this time? Normally there are not as many because it's overseas, but I understand that for the Commonwealth and others, for example, there was a greater number when it was at home.

Mr. Drouin: Thank you for that question. Normally we would have a delegation of around 10 MPs when it's overseas. It's hard to say how many MPs would like to attend, but we would obviously extend that invitation to the members who are part of the association to attend because of, as you say, geography. They are closer, so there may be an opportunity for them to attend.

Senator Jaffer: I would like clarification about the youth. You said they are from across the country, but how many? Is there a specific number from each province? How will you divide that up?

Mr. Drouin: That's up to the PFJ, the Parlement francophone des jeunes. It's across the world, so it's hard to determine an exact number, but perhaps someone else wants to jump in and determine the exact number of youths who would participate.

Jeremy LeBlanc, Acting Clerk Assistant and Director General, International and Interparliamentary Affairs: If I may, the planning we have done would allow for 60 youth to participate, which is the typical number, and it would have two youths representing each of the 30 sections who are members of the Assemblée parlementaire de la Francophonie. It is true that the Parliament of Canada is a section, but there are also a number of provinces that have their own sections and would be entitled to send two youths from the member provinces that are part of the Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Senator Marshall: Thank you for being here this morning. For the $100,000 we're talking about this morning, $55,000 is for hospitality and excursions, which is over half of the temporary funding. Could you speak to that? Also, in the amended cost for the annual session, there is $431,000 for protocol, ceremonial and hospitality. Both of those amounts are

M. Drouin : Merci de votre question, madame la sénatrice. Nous nous attendons à ce qu'il y ait plus de 400 parlementaires des diverses nations membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Concernant le Parlement francophone des jeunes, oui, des jeunes de diverses provinces y participent toujours aussi. Puisque l'événement se déroulera au pays, on peut s'attendre à ce qu'il y ait plus de Canadiens présents que lors de sessions à l'étranger.

La sénatrice Jaffer : J'ai une question complémentaire. Pardonnez-moi, mais je n'ai pas compris. Combien de députés canadiens participeront à la session cette fois-ci? D'ordinaire, moins de députés participent à ces événements, car ils se déroulent à l'étranger, mais d'après ce que j'ai compris, la participation des députés canadiens a été plus grande lors d'événements pour le Commonwealth ou autres lorsqu'ils ont eu lieu au Canada.

M. Drouin : Merci de votre question. D'ordinaire, lorsque ces événements se déroulent à l'étranger, nous avons une délégation d'environ 10 députés. Il est difficile d'estimer le nombre de députés qui aimeraient participer à l'événement, mais nous inviterions évidemment tous les membres de l'association, car, comme vous l'avez dit, cet événement sera plus accessible d'un point de vue géographique. L'événement se déroulant au pays, il sera peut-être plus facile pour certains députés d'y participer.

La sénatrice Jaffer : J'aimerais avoir des éclaircissements sur la jeunesse. Vous avez dit que des jeunes de diverses régions au pays participent à cet événement, mais on parle de combien de jeunes, exactement? Connaissez-vous précisément le nombre de jeunes participants par province? Avez-vous une ventilation précise des chiffres?

M. Drouin : Cette décision revient au Parlement francophone des jeunes ou PFJ. Il s'agit d'un organisme international; il est donc difficile de déterminer le nombre précis de jeunes participants, mais quelqu'un d'autre désire peut-être intervenir afin d'informer le comité du nombre exact de jeunes participants.

Jeremy LeBlanc, greffier adjoint et directeur général par intérim, Affaires internationales et interparlementaires : Si je puis me permettre, à la suite de notre planification, nous avons estimé que 60 jeunes pourraient y participer, ce qui est la norme. Deux jeunes représenteraient chacune des 30 sections membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Le Parlement canadien en est une, mais certaines provinces membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ont aussi leurs sections et auraient donc droit d'envoyer deux jeunes à l'événement.

La sénatrice Marshall : Merci d'être parmi nous ce matin. Nous discutons d'une somme de 100 000 $ aujourd'hui. De cette somme, un montant de 55 000 $ serait prévu pour l'accueil et des excursions, ce qui représente plus de la moitié du financement temporaire. Pourriez-vous nous en dire davantage à cet égard? De plus, dans les coûts rectifiés pour la session annuelle, on

significant in relation to the overall funding. Could you speak to exactly what that is? When you do these budgets, does someone challenge those amounts?

Mr. LeBlanc: I might be best placed to answer that. For the $100,000 being requested for the Parlement francophone des jeunes, it's essentially the cost of feeding the delegates that is reflected there. That $56,000 or so is essentially the cost of food for the 60 youths over seven days. Similarly, that amount showing under the protocol hospitality section in the main budget is also largely the cost of food. There are some receptions, but there are also working lunches and coffee break-type foods, breakfasts and dinners.

Senator Marshall: I would suggest that you amend those descriptions, because it certainly gives the wrong impression. Thank you.

The Chair: Honourable senators, are there any other questions? I see no other hands up, so it is moved by the Honourable Senator Plett:

> That approval be granted to include the Parlement francophone des Jeunes (PFJ) in the 47th Annual Session of the Assemblée parlementaire de la Francophonie in Montreal, in July 2022;
>
> That a maximum of $100,000 of temporary funding be provided for the organization of the PFJ;
>
> That this amount be funded by the anticipated budget surpluses of Parliamentary Associations for the 2022-2023 fiscal year; and
>
> That the funding be shared using the usual formula (30% Senate, 70% House of Commons) between the Senate ($30,000) and the House of Commons ($70,000).

If any senator wishes to oppose or abstain, please raise your hand. I see no objections, so I declare the motion carried.

Honourable senators, is there any other public business before we go in camera? We will take a two-minute break as we go in camera. Thank you all.

(The committee continued in camera.)

prévoit 431 000 $ pour les protocoles, les cérémonies et l'accueil. Ce sont des montants importants par rapport au financement global. Pourriez-vous nous donner plus de détails à ce sujet? Lorsque vous formulez ces budgets, quelqu'un se questionne-t-il sur ces montants d'argent?

M. LeBlanc : Je suis peut-être le mieux placé pour répondre à votre question. Concernant le montant de 100 000 $ demandé pour le Parlement francophone des jeunes, ce montant représente sensiblement le coût pour nourrir les délégués. Ce montant d'environ 56 000 $ représente le coût de la nourriture fournie aux 60 jeunes pour sept jours. Dans la même veine, le montant que vous voyez inscrit dans la section du protocole d'accueil dans le budget principal concerne aussi principalement la nourriture. On compte quelques réceptions, mais aussi des repas de travail, des pauses-café, des déjeuners et des soupers.

La sénatrice Marshall : Je vous suggère de modifier ces descriptions, car ce n'est pas ce qu'on comprend en les lisant. Merci.

Le président : Honorables sénateurs, avez-vous d'autres questions? Je ne vois pas d'autres mains levées. Il est donc proposé par l'honorable sénateur Plett :

> Que soit donnée l'approbation visant à inclure le Parlement francophone des jeunes (PFJ) à la 47e session annuelle de l'AFP, à Montréal, en juillet 2022;
>
> Qu'un financement temporaire maximal de 100 000 $ soit fourni pour l'organisation du PFJ;
>
> Que cette somme soit financée au moyen des excédents budgétaires prévus des associations parlementaires pour l'exercice 2022-2023; et
>
> Que le financement soit réparti selon la formule habituelle (le Sénat 30 % et la Chambre des communes 70 %) entre le Sénat (30 000 $) et la Chambre des communes (70 000 $).

Si un sénateur désire s'opposer à la motion ou s'abstenir, qu'il lève la main. Je ne vois pas d'objection. Je déclare donc la motion adoptée.

Désirez-vous, honorables sénateurs, aborder d'autres enjeux d'intérêt public avant que nous ne passions à huis clos? Nous allons prendre une pause de deux minutes le temps de passer à huis clos. Merci à tous.

(La séance se poursuit à huis clos.)